



## La tragédie du Printania

En 1806, la Ville de Cosne se dote d'une salle de spectacles, aménagée à l'étage supérieur de l'ancienne église du couvent des Augustins. Cette salle est agrandie et embellie en 1830. Quant à la façade - toujours visible de nos jours - elle est refaite en 1862 et décorée de 4 masques sculptés.

Jusqu'à la première guerre mondiale, le théâtre accueille de temps à autre des troupes de passage et des manifestations organisées par la municipalité, les sociétés locales et les œuvres de bienfaisance.



Le théâtre au début du 20<sup>ème</sup> siècle, carte postale

L'entretien de cet imposant bâtiment s'avère être une lourde charge pour la commune. Aussi, le 8 février 1920, le maire expose au conseil municipal que « *sans nuire aux représentations, fêtes, conférences et autres réunions agréables ou utiles à la population cosnoise, il y a lieu de tirer parti de cet immeuble improductif en consentant un long et avantageux bail, soit pour un cinéma, soit pour toute autre salle d'attractions, étant entendu que les frais d'appropriation et d'agencement seraient à la charge du preneur.* »

Le 30 avril, la municipalité accorde un bail à loyer à M Henri Lasne, entrepreneur de transports à Cosne, pour une durée de 18 années. Au début de l'année suivante, de gros travaux sont réalisés : ravalement extérieur, à la charge de la Ville, et rénovation intérieure, à la charge du locataire. Le théâtre, rebaptisé « Printania », est prêt à rouvrir ses portes et à accueillir son fidèle public.

**PRINTANIA**  
Théâtre, Cinéma, Music-hall

Pendant que les ouvriers mettent la dernière main à parer d'un luxe coquet et sobre ce petit établissement, l'orchestre, sous une habile direction, répète le programme musical qui sera le charme complémentaire d'un ensemble de choix lors de l'ouverture très prochaine.

**Théâtre Printania**

Ouverture. — Programme du mercredi 2 mars, à 20 h. 30, et du jeudi 3 mars, en matinée à 15 h. et en soirée, à 20 h. 30, avec brillant orchestre sous la direction de M. René Robineau :

Salut au 85<sup>e</sup> de ligne, de F. Petit ; Joyeuse Espagne (valse) Allier ; Ouverture du Barbier de Séville (Rossini).

**PRINTANIA-JOURNAL.** — Celle qui paie, drame. Interprété par Bessie Bariscale — Entr'acte

Journal de Cosne, 19 et 26 février 1921

**Théâtre PRINTANIA**  
CINÉMA MUSIC-HALL

Réouverture du Cinéma. — Nous apprenons que le *Théâtre Printania*, sous une nouvelle direction, va prochainement réouvrir ses portes pour émerveiller nos compatriotes. On nous annonce un vrai régal des yeux et des oreilles par des projections de films artistiques sensationnels et par l'exécution d'une musique impeccable.

*Printania*, unique pour présenter les plus beaux chefs-d'œuvre, les plus grandes manifestations de l'art cinématographique, va devenir, paraît-il, un établissement exceptionnel en son genre. Nul doute que sa fidèle clientèle, tout en regrettant le départ de son directeur, M. Lasne, ne saura manquer de porter sa sympathie à la direction nouvelle qui, malgré tout, conserve la collaboration de son prédécesseur.

Bientôt donc, des choses merveilleuses !

Journal de Cosne, 5 août 1922

Le 2 août 1922, M Lasne cède son bail à M Joseph Girard, la Ville restant propriétaire des murs.

“ PRINTANIA ”  
THÉÂTRE • CINÉMA  
MUSIC-HALL  
—  
JOSEPH GIRARD  
DIRECTEUR  
COSNE (NIEVRE)

4 M 30 – Entête de lettre, 1922

Quelques mois plus tard, des événements dramatiques réduisent à néant les projets du nouveau directeur du Printania. Le 13 décembre au soir, la cuisinière du collège contigu est réveillée par une lueur intense. Elle constate que des flammes s'échappent des fenêtres du théâtre et court prévenir le principal, qui donne l'alerte.

et me suis mise au lit à neuf heures dix minutes. Vers onze heures 30, j'ai été réveillée par une lueur intense, j'ai ouvert ma fenêtre qui est à côté de mon lit et j'ai vu qu'il y avait le feu au théâtre. Les flammes sortaient par les trois fenêtres du second étage qui se trouvent entre les deux cheminées du devant et la toiture brûlait aussi. En me couvrant simplement de mon manteau je suis descendue de suite au premier étage du collège, avertir mes patrons dont la chambre est au fond du couloir, je les ai réveillés en frappant très fort avec la machine à coudre. A ce moment j'ai vu que le feu s'étendait rapidement sur le toit et on voyait les flammes aux fenêtres de la scène, mais

4 M 30 – Extrait du témoignage de Marie-Louise Thepin, cuisinière au collège

" Je me suis couché le 13 Décembre à neuf heures et demie  
" Je n'ai entendu aucun bruit suspect, n'ai ressenti aucune  
" odeur de fumée ni vu aucune lueur. C'est une cuisinière,  
" Marie Louise THEPIN qui m'a éveillé vers onze heures trente  
" en frappant à coups redoublés contre la porte du corridor.  
X " Le foyer principal de l'incendie m'a paru au moment de

Malgré l'intervention et la bravoure des pompiers, la violence de l'incendie détruit entièrement le théâtre, dont il ne subsiste au petit matin que les quatre murs et un amoncellement de décombres.

" mon réveil être au milieu de la salle de spectacle; les  
 " flammes sortaient par les trois ouvertures du second étage  
 " ge du Théâtre et celles du milieu au premier étage; ce n'est  
 " que quelques minutes plus tard qu'elles se sont abattues dans  
 " la direction du Collège.

4 M 30 - Extrait du témoignage d'Eugène Robillard, principal du collège

### Le Théâtre de Cosne détruit par un incendie

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie d'une foudroyante rapidité, embrasant rapidement tout l'immeuble, a détruit le Théâtre municipal de Cosne.

Au moment où l'alarme fut donnée par le personnel du Collège et par M. Robillard, principal, dont les appartements sont contigus, le théâtre présentait déjà l'aspect d'un vaste brasier, pour lequel les décors et les vieilles boiseries constituaient un aliment facile. Une lueur sinistre montait et des gerbes d'étincelles voltigeaient au loin.

C'est à minuit que les appels du clairon retentirent à travers la ville, cependant que les cloches de Saint-Jacques sonnaient à toute volée.

Le danger était menaçant pour le Collège et les maisons voisines, dans lesquelles la panique provoqua des mesures précipitées qui causèrent aux mobiliers sortis ou lancés dans la rue un sérieux préjudice.

Dès l'alerte, M. le capitaine de gendarmerie et le personnel de la brigade organisèrent le service d'ordre, de concert avec la police locale, tandis qu'arrivaient les officiers et les hommes de la garnison, les membres du Parquet, M. le Sous-Préfet, la subdivision de sapeurs-pompiers, etc.

Grâce aux efforts de ces derniers, dont on ne saura jamais trop perfectionner le matériel, le fléau put être circonscrit après plusieurs heures de lutte.

Du théâtre *Printania*, il ne reste que les quatre murs et un amoncellement de décombres que les pompiers ont continué à noyer jeudi, avec une équipe régimentaire.

Journal de Cosne, 16 décembre 1922

Paris-Centre, 15 décembre 1922

### Grâce au dévouement des pompiers et des soldats aucun accident de personne n'est à déplorer

#### On signale de tristes scènes de pillage

Cosne, 14 décembre. — (De notre envoyé spécial). — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le théâtre municipal de Cosne, a été la proie des flammes.

De l'immeuble, connu sous le nom de *Printania*, salle de spectacle contiguë au collège, il ne reste que les quatre murs, où, au-dessus du café, situé au rez-de-chaussée, s'entassent des décombres fumants.

#### L'alarme

Mercredi vers minuit, Mlle Marie-Louise Thépin, domestique au service de M. Robillard, principal du collège, aperçut, de la chambre qu'elle occupait dans le bâtiment, situé entre le collège et le théâtre, des flammes s'échappant des fenêtres de *Printania*.

Elle prévint aussitôt son patron. Celui-ci donna l'alarme. Avertis rapidement par les clairons et le tocsin de l'église Saint-Jacques, les pompiers et les hommes de troupe en garnison à Cosne organisèrent rapidement les secours.

Malgré le zèle des pompiers, de la troupe et des Cosnois qui prêtèrent leur concours, l'incendie, fit des ravages, dévorant entièrement la salle de spectacle.

L'incendie menaçait le collège et les maisons contiguës. Les élèves du premier établissement furent évacués et l'ordre fut donné aux habitants des immeubles menacés de déménager. MM. Raynaud, serrurier, Gressin, épicier, Louis et plusieurs autres locataires habitant la rue Alphonse Baudin, durent quitter leur domicile après avoir sauvé leurs biens.

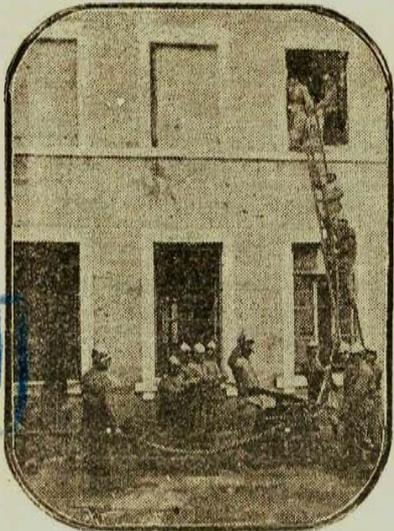
Le dévouement des pompiers et des soldats de la garnison qui se trouvaient sur les lieux du sinistre à la première alerte, fut admirable.

Malgré les dangers de l'effondrement, les bouleversements qui se produisaient de temps à autre, aucun accident de personne ne fut heureusement à signaler.

#### Les causes sont inconnues

Sur les lieux du sinistre nous avons remarqué MM. Heumann, sous-préfet de Cosne, Florent, adjoint au maire, Langeron, commissaire de police, le commandant et les officiers de la 68<sup>e</sup> compagnie d'aéroscieurs et M. Guillaumot, procureur de la République.

Les causes du sinistre ne sont pas encore



Phot. Lou Cl. Paris-Centre

Par les fenêtres d'un van de mur, les pompiers noient les décombres

déterminées. *Printania* ne donna pas de représentation mercredi soir ; on se demande donc comment et par quelles circonstances, l'incendie fut provoqué.

Les dégâts matériels importants sont en partie couverts par des assurances.

#### Les pilliers travaillent

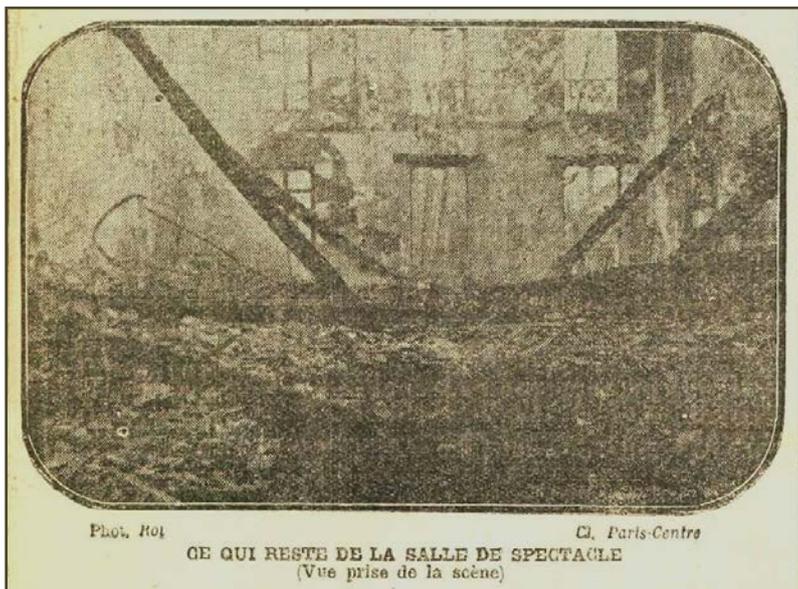
Au cours des opérations de sauvetage et malgré l'étroite surveillance organisée tant par le commissaire de police que par M. Robillard, principal du collège, des scènes de pillage eurent lieu dans un appartement situé au premier étage de l'immeuble adjacent au théâtre et auquel il est possible de se rendre sur la scène de *Printania*.

Cet appartement épargné par l'incendie ne fut pas des pilliers qui profitèrent du désarroi général pour renverser tout ce qu'il contenait, briser les objets et éventrer les meubles.

Au cours de la soirée et en présence des autorités un sous-officier de la 68<sup>e</sup> compagnie d'aéroscieurs vint sur les lieux faire son rapport. Une enquête est ouverte.

On a vu également un sous-officier de la garnison, qui, d'après les premiers renseignements, serait un couturier du vol.

Durant toute la journée d'hier, la foule n'a cessé de stationner devant *Printania*, commentant les événements de la nuit passée et assistant, en curieux, aux manœuvres des pompiers et des soldats occupés à noyer les décombres.



Les causes du sinistre demeureront à jamais inconnues. Le 10 février 1924, le maire donne lecture « du rapport des experts judiciaires : M Brazeau, ancien capitaine des sapeurs-pompiers de Nevers, et M Bordes, directeur de la société l'Omnium Régional d'Electricité, qui concluent, en outre des témoignages recueillis, que l'incendie a pris naissance au milieu du théâtre. Voilà où en est la question ! »

Paris-Centre, 15 décembre 1922

Dès le 24 décembre 1922, le conseil municipal décide de reconstruire le théâtre sur un autre emplacement. « Dans l'intérêt du commerce et de toute une population laborieuse, aussi soucieuse de s'instruire que de se distraire, il importe que notre ville ne soit pas privée d'un théâtre, qu'il doit être reconstruit au cours de l'année 1923 et ouvert pour les fêtes de Saint-Michel ».

Fernand Boussard, architecte de la Ville, est chargé de « rechercher un terrain susceptible de recevoir utilement cette construction si impatiemment attendue » et d'établir un projet, d'après les directives suivantes : « Théâtre de 550 à 600 places également à usage de cinéma, avec vastes portes de sortie sur toutes les faces et emploi du béton armé. » Le 17 février 1923, il présente les plans, devis et programme qu'il a dressés pour le futur théâtre, lequel comprendra :

- un hall d'entrée de 13x4m avec guichets et 2 escaliers accédant aux galeries,
- une salle de spectacles de 22x13m avec vestiaires et fosse d'orchestre, pouvant accueillir 480 spectateurs
- une scène et ses coulisses de 17x6 m
- une galerie au-dessus du hall d'entrée, avec cabine de projection, loges et banquettes pouvant accueillir 144 spectateurs
- 2 annexes optionnelles de chaque côté du hall d'entrée : bar et office, bureau de location et logement du concierge

Bien que le projet proposé par M Boussard ait été adopté par les élus, la reconstruction initialement programmée en 1923 ne verra jamais le jour. Le 4 mars, le maire expose au conseil municipal « que les restes du théâtre contigu au collège municipal ne peuvent être affectés qu'à l'extension de notre établissement secondaire, qui est en pleine prospérité. Il ajoute que les dépenses occasionnées par l'extension du collège doivent donner lieu à une importante subvention de l'Etat.»

Le 8 avril, le maire décide qu'une partie de la somme versée par la compagnie d'assurance pour l'incendie sera employée pour ces travaux, le surplus servant pour la reconstruction du théâtre. Malgré cet engagement, le projet n'est plus mentionné dans les procès-verbaux du conseil municipal à compter du mois de juillet, ni dans les budgets prévisionnels. Le Printania ne renaîtra pas de ses cendres.

## Reconstruction d'un nouveau théâtre

Le Maire expose que comme suite à la délibération du Conseil en date du 24 Décembre dernier, M. Bossuaret, architecte Municipal a dressé des plans et devis en vue de la reconstruction du Théâtre municipal, récemment incendié, et que, déjà il a reçu de divers côtés des propositions de spécialistes de constructions en ciment armé et qu'il espère, qui avant peu l'assemblée sera saisie d'offres qui seront étudiées en présence de l'architecte auteur du projet pour, la plus avantageuse être retenue, et réalisée en 1923.

Il estime qu'une Ville comme Cosne, chef lieu d'arrondissement possédant une garnison ne peut être privée d'un théâtre, appelé non seulement à distraire mais à instruire notre population laborieuse, heureux de recevoir de nombreux étrangers pendant près de six mois de l'année.

Le Maire fait connaître au Conseil que les commerçants et industriels de Cosne au nombre de plus de 500 approuvent à la presque unanimité le projet immédiat de reconstruction, que si on en excepte les membres du comité présidé par M. Guicourt, Directeur de la Chaussade, au nombre d'une douzaine et demi moins un, on peut dire que tous les commerçants Cosmois, à l'exemple du reste de la population tout entière, se prononce en faveur de cette reconstruction.

que de nombreuses personnes ont reçu communication de la délibération de l'assemblée municipale faisant appel aux amis de la Cité Cosmoise en vue d'un prêt destiné à couvrir une dépense immédiate en attendant que la Ville ait reçu la légitime indemnité à laquelle elle a droit en vertu de l'article 1733 du Code Civil.

que déjà des offres de prêt à la Ville ont été faites et qu'il aperçoit dans la salle de braves commerçants qui lui ont dit : "s'il faut quelques billets de mille francs nous ne les refusons pas dans une pareille circonstance".